

Participez et faites participer à l'édition 2026 du concours Florilège-FIPF !



« Florilège-FIPF », qu'est-ce c'est ?

Un concours mondial :

- ouvert aux **élèves du monde entier** ;
- autour d'un **thème renouvelé chaque année** (le thème de cette année est « IntelligenceS ») ;
- organisé par la FIPF et l'académie de Montpellier (France), avec la contribution de l'Association française pour l'enseignement du français (AFEF), la Commission français langue première de la FIPF... et de professeurs de nombreux pays !

Quel intérêt pour vos élèves ?

Tout simplement : **créer ensemble un texte qui sera apprécié pour ses qualités créatives et la façon dont ils l'auront collectivement écrit.**

Faire participer vos élèves à ce concours d'écriture créative collaborative en français, c'est développer en eux **un lien plus personnel et plus profond avec la langue française.**

C'est aussi leur permettre de **(se) dépasser** :

- dépasser l'utilisation de la langue française comme moyen de communication ;
- dépasser l'exercice individuel de leur créativité, en travaillant avec d'autres élèves ;
- et même, si vous le souhaitez, dépasser des frontières géographiques en collaborant avec des élèves d'un autre établissement... ou d'un autre pays !

Pourquoi participer cette année tout particulièrement : un concours plus ouvert que jamais !

Participer cette année, c'est **choisir** de créer :

- un poème, une nouvelle... mais aussi du théâtre, une séquence audio ou une séquence vidéo ;
- en utilisant éventuellement l'intelligence artificielle, à condition d'expliquer la démarche de création.

Comment participer ?

Étape 1 : découvrez **plus d'informations sur le site de l'AFEF** <https://www.afef.org/intelligences-florilege-fipf-2026> (vous y trouverez le questionnaire d'inscription, le règlement-mode d'emploi du concours, **et qui contacter pour avoir des explications complémentaires**).

Étape 2 : réfléchissez à la façon d'**organiser la participation de vos élèves**, y compris en collaborant avec des élèves d'un autre pays... et lancez-vous !

Étape 3 : **avant le 31 mars 2026, envoyez** production réalisée et questionnaire d'inscription complété aux adresses indiquées en haut du questionnaire.

En 2026, Florilège-FIPF se « réinvente ». Soyez de la partie !